

Greene) pour régler le problème au cours de la prochaine décennie. Elle ne parle pas davantage de subventions fédérales éventuelles ni de fonds équivalents pour l'établissement de systèmes provinciaux ou régionaux de régulation des eaux.

Troisièmement, la mesure n'accorde pas d'aide financière aux municipalités du pays dont les ressources sont extrêmement limitées. Certaines municipalités ont demandé des prêts à la Société centrale d'hypothèques et de logement afin d'installer des usines d'épuration des eaux-vannes mais, selon le ministre, ces prêts ne sont plus disponibles. J'ignore s'il a l'intention d'en permettre l'octroi plus tard une fois terminée la période actuelle d'austérité; il n'en a pas été question.

Quatrièmement, la mesure est insuffisante parce que ce n'est pas une mesure antipollution. Elle n'y met pas fin, elle l'autorise. En un mot, c'est promulguer une politique de «pollution tarifée» qui permettra à l'industrie de polluer les eaux, puis de verser des sommes aux autorités publiques pour les assainir. A mon avis, ce n'est pas là le vœu des Canadiens et ce n'est pas davantage une bonne façon d'administrer notre économie nationale quelle que soit son acception.

Il n'est pas difficile d'en comprendre la raison. Cette loi n'a pas été conçue pour que les Canadiens aient des eaux pures mais pour accommoder les grandes industries qui, par leur exploitation, polluent les cours d'eau de notre pays. Le ministre l'a reconnu en disant qu'il cherchait à mettre au point «une méthode compatible avec notre régime de libre entreprise». S'il avait un peu réfléchi, il aurait compris qu'il est tout à fait impossible de mettre au point une méthode qui garantisse la pureté des eaux canadiennes tout en étant compatible avec le vœu des industriels résolus à polluer les eaux pour laisser ensuite aux stations municipales d'épuration le soin de les dépolluer.

Le versement de redevances n'est pas ce qui importe parce que quel qu'en soit le montant, il ne dépolluera pas les eaux et comme mon collègue l'a dit au cours du débat, il n'y a pas lieu d'imposer au public une responsabilité qui incombe aux industriels fauteurs de pollution. Pareille attitude dans le projet de loi aboutira simplement à permettre aux déverseurs de détritiques de continuer à polluer les eaux. Selon moi, cette mesure est insatisfaisante. Les pollueurs devront certes payer pour avoir le droit de polluer, mais ce qu'il faut aux Canadiens à l'heure actuelle c'est une loi qui interdise la pollution, qui ne vise pas à purifier les eaux mais qui empêche qu'on les pollue.

• (4.10 p.m.)

J'aimerais aborder maintenant la question des détersifs à base de phosphates et des dégâts qu'ils causent aux lacs, aux fleuves et aux cours d'eau de notre pays. L'opinion publique est alertée. Voilà quelque chose de tout à fait nouveau. S'il faut trouver des excuses pour expliquer la négligence de quelque secteur du gouvernement ou de qui que ce soit, on ne peut invoquer que l'évolution rapide du problème.

A l'automne de 1969, la Commission mixte internationale publiait un rapport assez précis sur la situation. Selon ce rapport, 67 p. 100 de tout le phosphore sous forme de phosphates déversés dans le lac Érié et le lac Ontario provient des matières d'égout des municipalités. De cette proportion, entre 50 et 70 p. 100 de ces matières d'égout proviennent directement des phosphates contenus dans les détergents. Je ne vois pas pourquoi le ministre n'aurait pu tenir compte de cet avertissement de la Commission mixte internationale lorsqu'il a élaboré sa mesure législative.

Les femmes d'un bout à l'autre du Canada constatent soudainement que tous ces détergents que nous avons utilisés sous prétexte qu'ils rendaient la lessive plus blanche que blanche et plus éclatante qu'éclatante, ont aidé à détruire les Grands lacs et sont en bonne voie de détruire les autres lacs et cours d'eau où ils s'introduisent. Les Canadiennes s'alarment et sont dégoûtées d'avoir été les complices innocentes de cette destruction, de cette ruine et de ce sabotage des cours d'eau du pays sous prétexte d'obtenir une lessive plus blanche que blanche et plus éclatante qu'éclatante. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Un groupe de consommateurs d'une localité proche de Montréal a exprimé nettement l'opinion, l'automne dernier qu'une lessive un peu moins blanche est un bien petit sacrifice s'il doit contribuer à rendre leur limpidité à nos cours d'eau obstrués et puants. Ils étaient même disposés à revenir aux savons de lessive non polluants pour sauver les cours d'eau de notre pays, car en plus d'empêcher la pollution de nos rivières, cela préservera la santé des enfants et des générations à venir contre la menace que la pollution représente pour elle, comme pour nos cours d'eau.

Dans un article publié dans le *Star* de Montréal du 18 octobre sur la Commission mixte internationale, figurent les commentaires suivants:

L'usage quotidien de détersifs par les ménagères est un facteur d'équilibre du cycle écologique qui, plus que la plupart des autres éléments, contribue à la pollution de nos eaux.